



Mme Annick Girardin
Ministre de la Fonction publique

Montreuil, le 11 mai 2016

Objet : Préavis de grève pour le 17, le 18 et le 19 mai.

Madame la ministre,

Le projet de loi gouvernemental sur le Code du Travail était en cours d'examen à l'Assemblée nationale.

Le recours inacceptable et scandaleux au 49.3 a interrompu un débat démocratique essentiel. C'est une nouvelle et triste étape dans les mauvais coups de l'exécutif qui est aussi un aveu de faiblesse.

L'UGFF-CGT continue résolument à estimer que la promotion d'un Code du Travail du XXIème siècle, porteur de droits et de garanties pour les salariés, s'oppose toujours frontalement au texte que cherche à imposer le Président de la République, le Premier ministre et la ministre du travail, texte qui lui est porteur de lourdes régressions. C'est pourquoi, plus que jamais, nous en exigeons le retrait.

Afin de permettre aux personnels de la fonction publique de l'Etat de participer aux mobilisations unitaires prévues les 17 et 19 mai, la présente correspondance vaut préavis de grève pour les journées du 17 mai, du 18 mai et du 19 mai ainsi que pour les nuitées en amont et en aval.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général de l'UGFF
Jean-Marc CANON